Jean-Michel GUIGNIER Commissaire de Justice 13 rue Gal de Gaulle - BP 16 38520 BOURG D'OISANS Tél 04.76.80.02.77

jean-michel.guignier@huissier-justice.fr

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT CINQ JANVIER

A la requête de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, société anonyme au capital de 546 601 552 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°542 097 902, dont le siège social est situé à Paris (75009), 1 boulevard Haussmann, venant aux droits de l'UCB par fusion absorption, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Laquelle me fait exposer préalablement par son Avocat, la SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER. Avocats au Barreau de Paris :



« Qu'agissant en vertu de la Grosse exécutoire d'un acte reçu par Maître Alain GASTALDELLO, Notaire, le 29 mars 2007, emportant vente en l'état futur d'achèvement, elle poursuit la vente aux enchères publiques de biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur Derek Mc WHINNIE, notamment constitués d'un chalet dénommé Chalet le Sabot, situé à Oz en Oisans (38114), 40 route de l'Alpette, élevé sur un tènement immobilier cadastrée Section AD numéro 194 et 202. »

« Que le commandement de payer aux fins de saisie immobilière signifié le 28 décembre 2023 étant demeurés infructueux, il convient d'établir un procès-verbal de description de ces biens et droits immobiliers d'identifier leurs conditions d'occupation et de faire réaliser les diagnostics nécessaires à leur vente. »

Déférant à cette réquisition,

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

Je soussigné, Jean-Michel GUIGNIER, Commissaire de Justice à Bourg d'Oisans (Isère), y demeurant, 13 rue Général de Gaulle

Certifie m'être transporté ce jour à 10H00 à Oz en Oisans (38114), 40 route de l'Alpette, Chalet le Sabot, assisté de :

- * Monsieur François ARSENNE, Expert immobilier,
- * Monsieur Thibaut GONON, Serrurier,
- * Monsieur David ROBERTS et Madame Laura WARINGTON, en qualité de témoins.

Où étant, je procède comme décrit ci-après.



1°) DESCRIPTION DES LIEUX :

Vue générale du Chalet du Sabot. (photographies n°1 et 2)

Frappant avec instance à la porte sur rue, aucune réponse ne m'étant faite, j'ai demandé au serrurier de procéder à l'ouverture forcée.

Cette opération réalisée, nous pénétrons dans les lieux qui ne sont plus alimentés électriquement.

Dans l'entrée, un sol carrelé et de l'enduit projeté aux murs et en plafond, un convecteur électrique et un point lumineux en plafond, sans dégradation particulière. *(photo. n°3)*

Sur la gauche, un WC avec lave-mains, porte avec verrou, sols carrelé et enduit projeté aux murs et en plafond, un point lumineux, une bouche de ventilation mécanique controlée (VMC), le tout est en état. (photo. n°4)

Sur la droite une porte s'ouvre sur un garage avec porte basculante, encombré de matériels divers, avec une dalle béton peinte au sol, des murs peints. $(photo. n^{\circ}5)$

Pour mémoire : une bétonnière électrique, une carcasse de machine à laver, de la laine de verre, un réfrigérateur, une bâche, un tuyau d'arrosage, etc...

Une cloison avec porte dans ce garage forme un local à ski côté Ouest, avec sèche chaussures, racks de rangement, ban, point lumineux, un tableau électrique et une fenêtre Nord. *(photo. n°6 à 8)*

Le tout est en état.

Une porte face à l'entrée dessert un salon, salle à manger et coin cuisine.

Sol carrelé, enduit projeté aux murs et en plafond, deux pans de murs revêtus de bardage en bois, une cheminée.

Une cuisine intégrée avec électro-ménager et éléments de rangement.

Pour mémoire les lieux sont meublés et équipés d'une table, avec dix chaises, du mobilier de jardin, divers bibelots, des canapés, lampes et bibelots décoratifs.

Deux convecteurs électriques, trois fenêtres au Sud, une baie vitrée et une porte fenêtre avec volets roulants électriques donnant sur la balcon Ouest, qui demeure inaccessible du fait de l'absence d'alimentation électrique et une fenêtre donnant au Nord. (photo. n°9 à 11)

Je ne relève pas de dégradation particulière.

Le niveau inférieur, sous-sol, est accessible par un escalier intérieur en bon état. (photo. n°12)

Au pied de l'escalier un dégagement avec un sol carrelé, enduit projeté aux murs et en plafond, plinthes en place, le tout est en état. (photo. $n^{\circ}13$)

Côte Nord une salle de bains, porte avec verrou, sol carrelé, murs faïencés et revêtus d'enduit projeté, plafond enduit, un WC, un lavabo sur meuble, une baignoire et un sèche serviettes. (photo. $n^{\circ}14$)

Une chambre Nord-Ouest meublée en bon état avec sol carrelé, enduit projeté aux murs et en plafond, un convecteur et une fenêtre donnant à l'Ouest. (photo. n°15)

Une chambre Sud-Ouest meublée avec placard mural, en bon état, avec sol carrelé, enduit projeté aux murs et en plafond, un convecteur et une fenêtre donnant à l'Ouest. (photo. n°16 et 17)

Une salle de bains au Sud, avec sol carrelé, murs faïencés et revêtus d'enduit projeté, enduit en plafond avec WC, lavabo et douche. (photo. n°18)

Côté Sud-Est un dégagement avec sol carrelé, enduit peint aux murs et en plafond, desservant une douche et un sauna. (photo. n°19 à 21)

Le tout est en parfait état.

Côté Nord-Est une remise avec linoléum au sol, murs et plafonds à l'état brut, un lavabo, des réfrigérateurs, congélateurs, matériels de nettoyage et d'entretien, des ballons d'eau chaude, lavevaisselle, vaisselle et rangements. (photo. n°22 à 24)

Un escalier en bois conduit à un palier au premier étage, avec un parquet au sol, de l'enduit projeté aux murs et du bardage en bois en sous-face de la couverture avec une ouverture de toit. (photo. n°25 à 27)

Les lieux sont en bon état.

Une chambre côté Sud Ouest en bon état, avec placard mural, parquet au sol, enduit aux murs et bardage en bois en plafond. (photo. n°28 et 29)

Une fenêtre Ouest offrant une vue dégagée sur les massifs (photo. n°30), un point lumineux et un convecteur électrique.

Depuis cette fenêtre, le balcon du niveau inférieur est visible, bien qu'inaccessible du fait de l'absence d'alimentation électrique du chalet et des volets roulants motorisés. (photo. n°31 et 32)

Une chambre Nord-Ouest également en bon état, avec parquet au sol, enduit aux murs et bardage en bois en plafond où une ouverture de toit est installée.

Un point lumineux en plafond et un convecteur électrique. (photo. n°33)

Une salle de bains Nord en bon état avec un sol carrelé, faïence et enduit aux murs, bardage en bois au plafond. (photo. n°34 et 35)

Un WC, un lave-mains, une douche avec flexible et douchette et un sèche serviettes.

Une salle de bains Nord-Est en bon état avec un sol carrelé, faïence et enduit aux murs, bardage en bois au plafond. (photo. n°36)

Un WC, un lavabo, une baignoire et un sèche serviettes.

Une chambre Sud-Est en bon état, avec balcon Est accessible par une porte fenêtre, parquet au sol, enduit aux murs et bardage en bois en plafond et un convecteur électrique. (photo. n°37 à 39)

Etant précisé pour mémoire que le chalet est intégralement meublé et équipé.

A 13H00, j'ai suspendu mes constatations pour les reprendre entre 15 et 16 heures.

Mes constatations étant terminées, j'ai refermé les lieux en laissant une carte de visite indiquant que mon intervention avait imposé le remplacement de la serrure et invitant toutes personne intéressée à contacter mon étude pour accéder au chalet.

2°) CONDITION D'OCCUPATION :

Les lieux n'étant plus alimentés électriquement, malgré la manoeuvre du tableau électrique, ils ne sont nécessairement plus habités ni exploités commercialement, ce que me confirment les témoins m'assistant, qui exploitent commercialement le chalet voisin.

Sur ma demande, ils me précisent que Monsieur MC WHINNIE n'est plus reparu sur place depuis bien longtemps.

A l'intérieur je ne relève aucune trace ni le moindre indice attestant d'une occupation actuelle ou même récente.

Trente neuf photographies numériques et les diagnostics immobiliers réalisés demeureront annexés au présent acte.

Coût définitif TTC incluant les débours engagés : mille huit cent soixante euros et vingt huit centimes.

Application de six vacations complémentaires de l'article A444-18 du Code de commerce, pour 4 heures de présence sur place.

Coût TTC en euros acte n°114

Emolument A444-3 Code de commerce	219,16
Vacation A444-18 Code de commerce (6)	446,40
Transport A444-48 Code de commerce	7,67
Sous total hors taxes	673,23
T.V.A. 20 %	134,65
Débours diagnostics immobiliers	390,00
Débours serrurier	649,20
Débours témoins	13,20
TOTAL T.T.C.	1860,28 €

Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description, sur 4 feuilles, outre les annexes énoncées, pour servir et valoir ce que de droit.



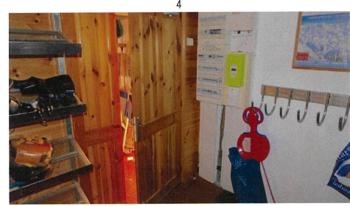




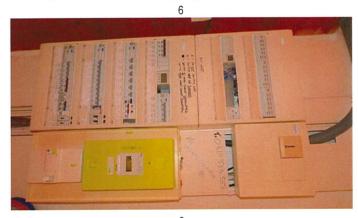






































ARSENNE François

SOCOTEC certification N° DTI/0710-038

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : Mc WHINNIE 0869 Date du repérage : 25/01/2024



Désignation du bâtiment

Localisation du bâtiment :

Département : ... Isère

Adresse :........... Chalet N°1 LE SABOT
"Les Chalets du Pâtre"

Lieu-dit : Le Pré-Gentil

Commune: 38114 OZ STATION

Section cadastrale AD, Parcelles no

N°194 et 202

Désignation et situation du Bien :

Chalet individuel, Lot numéro : Sans

objet

Périmètre de repérage :

Carrez, DPE, Electricité, ERP PEB. Construction et Permis de construire > 1997, la recherche d'Amiante n'est pas

à faire.

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... Monsieur Mc WHINNIE Derek

Adresse: 19 Stanley Road

BS6 6NP BRISTOL (UK)

Objet de la mission :

Etat des Risques et Pollutions

🗵 Diag. Installations Electricité

Métrage (Loi Carrez)

☑ Diagnostic de Performance Energétique

ARSENNE François

SOCOTEC certification N° DTI/0710-038

Résumé de l'expertise n° Mc WHINNIE 0869

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du bâtiment

Localisation du bâtiment :

Adresse :..... Chalet N°1 LE SABOT

"Les Chalets du Pâtre"

Lieu-dit : Le Pré-Gentil

Commune :..... 38114 OZ STATION

Section cadastrale AD, Parcelles nº Nº194 et 202

Désignation et situation du Bien :

Chalet individuel, Lot numéro Sans objet

Périmètre de repérage : ... Carrez (Demande PLC Avocats), DPE, Electricité, ERP PEB.

Construction et le Permis de construire > 1997, la recherche d'Amiante n'est pas à faire.

	Prestations	Conclusion
0	Électricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.
0	Etat des Risques et Pollutions	Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 3 selon la règlementation parasismique 2011 Le bien est situé dans une commune à potentiel radon de niveau 3 ENSA: L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA: Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien
(DPE	367 12 Secolumian Secolum
m	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 129,85 m ² Surface au sol totale : 168,89 m ²



ARSENNE François

SOCOTEC certification N° DTI/0710-038

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : Mc WHINNIE 0869 Date du repérage : 25/01/2024

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi nº 96/1107 du 18 décembre 1996, nº2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret nº 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-l.

Désignation du bâtiment

Localisation du bâtiment :

Département :.... Isère

Adresse: Chalet N°1 LE SABOT "Les Chalets du Pâtre"

Lieu-dit : Le Pré-Gentil

Commune:......38114 OZ STATION

Section cadastrale AD, Parcelles no

N°194 et 202

Désignation et situation du Bien :

Chalet individuel, Lot numéro Sans

Désignation du propriétaire Désignation du client :

Nom et prénom : . Monsieur Mc WHINNIE Derek

Adresse : 19 Stanley Road

BS6 6NP BRISTOL (UK)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : Commissaire de Justice - Maître

GUIGNIER Jean-Michel Adresse : 13 Rue Général de Gaulle

38520 LE BOURG D'OISANS

Repérage

Périmètre de repérage : Carrez, DPE, Electricité, ERP

Construction et Permis de construire > 1997, la recherche d'Amiante n'est

pas à faire.

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ARSENNE François Raison sociale et nom de l'entreprise :..... OISANS Expertises Adresse : 01 Rue Saint Antoine

38520 LE BOURG D'OISANS

Numéro SIRET :..... 328 880 992 Désignation de la compagnie d'assurance : ... GAN ASSURANCES

Numéro de police et date de validité : 191.200.619 - 31/12/2024

Superficie privative en m2 du Bien

Surface loi Carrez totale: 129,85 m2 (cent vingt-neuf mètres carrés quatre-vingt-cinq) Surface au sol totale : 168,89 m² (cent soixante-huit mètres carrés quatre-vingt-neuf)

Certificat de superficie nº Mc WHINNIE 0869



Résultat du repérage

Date du repérage :

25/01/2024

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Aucun se rapportant au métrage

Liste des pièces non visitées : Rez de Chaussee - Balcon Sejour, absence d'energie electrique. Impossibilite d'ouvrir le volet roulant permettant d'acceder au Balcon.)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître GUIGNIER Jean-Michel

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Lots	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée	Sans objet	4,01	4,01	
Rez de chaussée - WC	Sans objet	1,81	1,81	
Rez de chaussée - Remise	Sans objet	0	8,23	Ex Garage, non chauffé.
Rez de chaussée - Skis Room	Sans objet	7,06	7,06	
Rez de chaussée - Cuisine	Sans objet	10,08	10,08	
Rez de chaussée - Séjour	Sans objet	25,86	25,86	
Rez de chaussée - Escaller	Sans objet	0	0	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface carrez
Sous-Sol - Dégagement	Sans objet	9,78	9,78	
Sous-Sol - Chambre 1	Sans objet	9,63	9,63	
Sous-Sol - Penderie 1	Sans objet	1,05	1,05	
Sous-Sol - Chambre 2	Sans objet	10,2	10,2	
Sous-Sol - Penderie 2	Sans objet	1,93	1,93	
Sous-Sol - Salle de bains WC	Sans objet	5,36	5,36	
Sous-Sol - Salle d'eau WC	Sans objet	2,65	2,65	
Sous-Sol - Douche	Sans objet	1,27	0	
Sous-Sol - Sauna	Sans objet	2,92	2,92	
Sous-Sol - Remise	Sans objet	0	8,88	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface carrez
1er étage - Escalier	Sans objet	0	0	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface carrez
1er étage - Palier	Sans objet	6,78	9,29	Hauteur inférieure à 1,80m - Surface : 2.51 m²
1er étage - Chambre 3	Sans objet	7,74	13,47	Hauteur inférieure à 1,80m - Surface : 5.73 m²
1er étage - Chambre 4	Sans objet	8,18	13,55	Hauteur inférieure à 1,80m - Surface : 5.37 m²
1er étage - Penderie 4	Sans objet	0,93	0,93	
1er étage - Chambre 5	Sans objet	6	10,79	Hauteur inférieure à 1,80m - Surface : 4.79 m²
1er étage - Penderie 5	Sans objet	0,86	0,86	
1er étage - Salle d'eau WC	Sans objet	1,38	3,21	Hauteur inférieure à 1,80m - Surface : 1.83 m²
1er étage - Salle de bains WC	Sans objet	4,37	5,47	Hauteur inférieure à 1,80m - Surface : 1.10 m²
1er étage - Balcon Chambre 3	Sans objet	0	1,87	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface carrez

Superficie privative en m²du Bien :

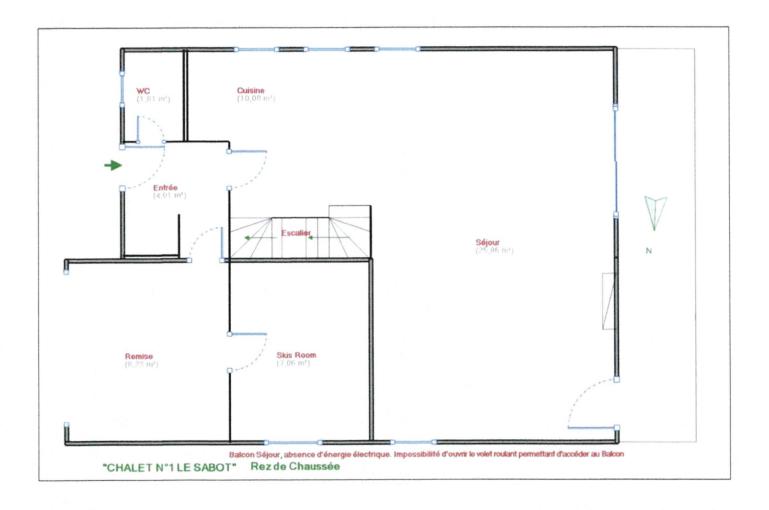
Surface loi Carrez totale : 129,85 m² (cent vingt-neuf mètres carrés quatre-vingt-cinq) Surface au sol totale : 168,89 m² (cent soixante-huit mètres carrés quatre-vingt-neuf)



Fait à **OZ STATION**, le **25/01/2024**

Par: OISANS Expertises

François ARSENNE



Certificat de superficie nº Mc WHINNIE 0869





DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : <u>2438E0309858F</u> Etabli le : 27/01/2024 Valable jusqu'au : **26/01/2034**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

Aperculnon disponible



Advasce Chalet N°1 LE SABOT "Les Chalets du Pâtre" Lieu-dit : Le Pré-Gentil

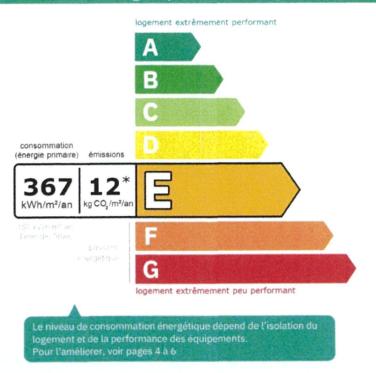
38114 OZ STATION

Chalet individuel

Eyer de beer Maison Individuelle Aunee de Communication 2007 Serface mandance 129,85 m²

Monsieur Mc WHINNIE Derek
Addresse 19 Stanley Road BS6 6NP BRISTOL (UK)

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 1 578 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 8 177 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

ces coûts sent estimar en fonction des caractenstiques de voire logement et acor un la réceation stàndard sur Blusager (thauffage une charde sanitaire caractenstique en marchaetes com plétage une charde sanitaire caractenstique en although son plétage en charde sanitaire en artistation en parties de la completa del completa de la completa de la completa del completa de la completa del completa del completa de la completa de la completa del completa del completa de la completa del com



entre **2840 €** et **3890 €** par an

Prix moyens des énergies indexes au 1et janvier 2021 l'abonnements compris

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p. 4

Informations diagnostiqueur

OISANS Expertises

01 Rue Saint Antoine 38520 LE BOURG D'OISANS tel : Diagnostique in . ARSENNE François OISANS

Expertises

Edual arsennefrancois@gmail.com

Organisms department of SOCOTEC Certification





France

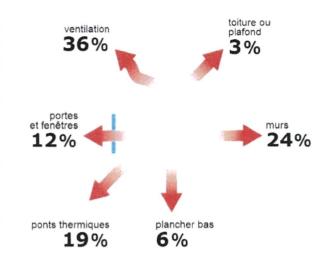
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la realisation du DPE. Dans le cadre du Reglement genéral sur la protection des données (PGPI), I Ademic vous informe que vos données personnelles (Nom Prenom-Adresse) sont stockées dans la base de

gunnées de Labservatore (1961) des l'his de controles o une constation du tracoment de ces Gontées, Si vous sou	, en sas de contentation con de procedures judiciares, vies dan Jupates sere co en verse crost, Journes nous contento a l'adres	milees contideates posqu'a see mailed a sin ale copy of	a date at timbe undite da (甲) vet entucir ude CCBservatione (南) (http://	icdoppser dan draft d'acces, de rectifica 1970boprodate due adem? (*):	tion de apriabiles, d'effacement ou
	1				

OISANS Expertises | Tél : | Dossier : Mc XHINNIE 0869

Page 2/15

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

chauffage au bois

^{*}Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		nation d'énergie énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses	
₽	chauffage	# Electrique	37 753 (16 414 é.f.)	entre 2 260 € et 3 070 €	79 %	
4	eau chaude	# Electrique	8 080 (3 513 & f	entre 480 € et 660 €	17 %	
*	refroidissement				0 %	
	éclairage	# Electrique	555 (24) 61	entre 30 € et 50 €	1 %	
4	auxiliaires	# Electrique	1310 (569 é.f.)	entre 70 € et 110 €	3 %	
énergie totale pour les usages recensés :		47 699 kWh		entre 2 840 € et 3 890 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous	

climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 123 l par jour.

é.f. → énergie finale Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de 🚣 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

> A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -16% sur votre facture soit -511€ par an



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Consommation recommandée → 123ℓ/jour d'eau

chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

51l consommés en moins par jour, c'est -17% sur votre facture soit -116€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

DPE

Vı	ıe d'ensemble	du logement	
		description	isolation
1 1	Murs	Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (10 cm) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (10 cm) donnant sur une paroi enterrée	bonne
	Plancher bas	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face (10 cm)	bonne
^	Toiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble très faiblement ventilé avec isolation intérieure (20 cm) Dalle béton donnant sur un garage avec isolation intérieure (20 cm)	bonne
.,	Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, double vitrage à isolation renforcée / Porte-fenêtre coulissante bois, double vitrage à isolation renforcée / Porte-fenêtre battante bois, double vitrage à isolation renforcée / Fenêtre battante bois, double vitrage à isolation renforcée / Fenêtre battantes boi, double vitrage à isolation renforcée / Fenêtres oscillantes bois, double vitrage à isolation renforcée / Porte(s) autres opaque pleine isolée / Porte bois isolée donnant sur ex Garage isolé non chauffé	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

Chauffage

description

Rez de Chaussée Electrique : Plancher rayonnant avec régulation terminale avec programmateur : Surface

chauffée 48.82 m²

+ Radiants + 1 Cassette à buches bois. Sous sol et 1er Etage : Radiants électriques

Ballon électrique à accumulation vertical, contenance ballons prise en compte 500 L Eau chaude sanitaire

Climatisation Néant

VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012 Ventilation

Avec intermittence centrale avec minimum de température Pilotage

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



DPE

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



Les travaux essentiels

ot Description

Performance recommandée

Etape non nécessaire, performance déjà atteinte

2

Les travaux à envisager

Description

Lot

Performance recommandée

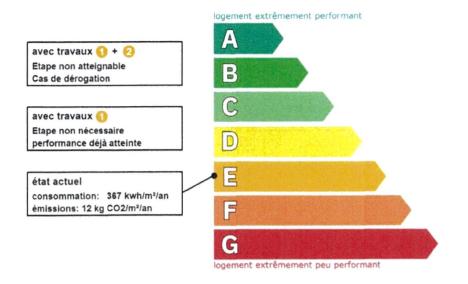
Etape non atteignable, Cas de dérogation

Commentaires:

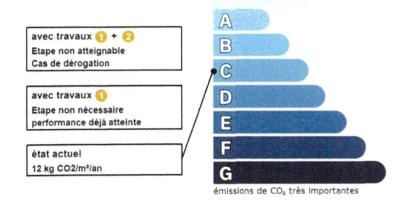
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre







Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.8

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

SOCOTEC Certification France - 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Référence du DPE : Mc XHINNIE 0869 Date de visite du bien 25/01/2024 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AD, Parcelle(s) nº Nº194 et

2022

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Aucun document ne nous a été remis, se rapportant à la description de la construction du bâtiment et du bien vendu.

Ce résultât tient compte des spécificités de ce bien pour consommer de l'énergie (Applicationde la méthode dite Calcul conventionnel), dont entre autres : - Son altitude - Ses expositions - Ses caractéristiques de construction et d'équipements, tels qu'ils apparaissent par nos mesurages - Son occupation à l'année et de chacune des pièces le composant - De ce que l'installation de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, soient entretenus et en parfait état de fonctionnement - Qu'il soit chauffé dans les conditions standard, c'est à dire 19°C pendant 16h et 16°C pendant 8h.

(Une résidence secondaire peut devenir une résidence principale).

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Q	Observé / mesuré	38 Isère
Altitude	-	Donnée en ligne	1370 m
Type de bien	Ω	Observe / mesure	Maison Individuelle
Année de construction	~	Estime	2007
Surface habitable du logement	٥	Observé / mesure	129,85 m²
Nombre de niveaux du logement	۵	Observé / mesuré	3
Hauteur moyenne sous plafond	P	Observé / mesuré	2,50 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	Q	Observé / mesuré	41,11 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesure	l'extérieur
Mur 1 Ouest	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	Q	Observé / mesuré	10 cm
Mur 2 Nord	Surface du mur	P	Observé / mesuré	12,02 m²

		Contract to Consum		
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	10 cm
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	41,37 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins
Mur 3 Nord	Epaisseur mur	P	Observé / mesure	≤ 20 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	Q	Observe / mesure	10 cm
	Surface du mur	P	Observé / mesure	10,58 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins
Mur 4 Sud	Epaisseur mur	Q	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	0	Observé / mesuré	10 cm
	Surface du mur	0	Observé / mesuré	41,38 m²
	Type de local adjacent	0	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	2	Observé / mesure	Mur en blocs de béton pleins
Mur 5 Sud	Epaisseur mur	0	Observe / mesure	≤ 20 cm
	Isolation	0	Observé / mesure	oui
	Epaisseur isolant	0	Observé / mesure	10 cm
	Surface du mur	0	Observé / mesuré	16,71 m²
		2		une paroi enterrée
	Type de local adjacent		Observé / mesure	Mur en blocs de béton pleins
Mur 6 Est	Matériau mur	2	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Epaisseur mur	0	Observe / mesure	
	Isolation	2	Observe / mesure	oui
	Epaisseur isolant	2	Observe / mesuré	10 cm
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	30,28 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesure	l'extérieur
Mur 7 Est	Matériau mur	<u>Q</u>	Observe / mesure	Mur en blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	2	Observé / mesure	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesure	oui
	Epaisseur isolant	2	Observé / mesure	10 cm
	Surface de plancher bas	٩	Observé / mesure	60,83 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesure	isolé
Dlaneho-	Périmètre plancher bâtiment déperditif	2	Observe / mesure	32.18 m
Plancher	Surface plancher bâtiment déperditif	0	Observé / mesuré	60.83 m²
	Type de pb	P	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	٥	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	2	Observé / mesuré	10 cm
	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	65,19 m²
	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	un comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu	Q	Observé / mesuré	66.91 m²
Plafond 1	Surface Aue	Q	Observé / mesure	66.91 m²
	Etat isolation des parois Aue	Q	Observé / mesuré	isolé
	Type de ph	۵	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	0	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	0	Observé / mesuré	20 cm
Plafond 2	Surface de plancher haut	0	Observé / mesuré	8,23 m²
Platonu Z	Surface de planeller nadt	~	access to y medulo	

	Tuno de local adiscent	Q	Observé / mesuré	un garage
	Type de local adjacent			
	Surface Aiu	2	Observé / mesuré	8,23 m²
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	8.23 m²
	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	isolé
	Type de ph	2	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	2	Observé / mesure	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	20 cm
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	2,36 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest
	Orientation des baies	P	Observé / mesure	Ouest
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesure	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesure	Bois
	Type de vitrage	Q	Observe / mesure	double vitrage
	Epaisseur lame air	Q	Observé / mesure	16 mm
	Présence couche peu émissive	Q	Observé / mesure	oui
Fenêtre 1 Ouest	Gaz de remplissage	٥	Observe / mesure	Air
renesie 2 odest	Positionnement de la	-		au nu intérieur
	menuiserie	Ω	Observe / mesure	au nu inteneui
	Retour isolation autour menuiserie	2	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	Q	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	D	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des	۵	Observé / mesure	< 2 m
	masques proches)			
	Type de masques lointains	0	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	15 - 30°
	Surface de baies	2	Observé / mesure	1,75 m²
	Placement	2	Observé / mesure	Mur 1 Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesure	Ouest
	Inclinaison vitrage	D	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observe / mesure	Bois
	Type de vitrage	2	Observé / mesure	double vitrage
	Epaisseur lame air	0	Observé / mesure	16 mm
Fenêtre 2 Ouest	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
relieue 2 Odest	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesure	au nu intérieur
	Retour isolation autour	Q	Observé / mesure	oui
	menuiserie Largeur du dormant			
	menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
	Avancée l (profondeur des masques proches)	P	Observé / mesure	< 2 m
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesure	15 - 30°
	Surface de baies	P	Observé / mesure	0,82 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Nord
				vertical
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesure	To thou
Fenêtre 3 Nord	Inclinaison vitrage Type ouverture	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 3 Nord				
Fenêtre 3 Nord	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 3 Nord	Type ouverture Type menuiserie	0	Observé / mesuré Observé / mesure	Fenêtres battantes Bois

	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Retour isolation autour	P	Observé / mesure	oui
	menuiserie Largeur du dormant		Observe / mesure	
	menuiserie	2	Observe / mesure	Lp: 10 cm
	Type volets	P	Observe / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	2	Observe / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	P	Observé / mesuré	<1m
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesure	30 - 60°
	Surface de baies	2	Observe / mesuré	1,44 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observe / mesure	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesure	Bois
	Type de vitrage	2	Observe / mesure	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observe / mesure	oui
Fenêtre 4 Nord	Gaz de remplissage	P	Observe / mesure	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesure	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	Q	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant	Q	Observé / mesure	Lp: 10 cm
	menuiserie Type volets	0	Observe / mesure	Volets battants bois (tablier > 22mm)
		0	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Type de masques proches Avancée l (profondeur des			
	masques proches)	<u>Q</u>	Observé / mesure	<1m
	Type de masques lointains	D	Observe / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observe / mesure	15 - 30°
	Surface de baies	2	Observe / mesure	2,46 m²
	Placement	2	Observé / mesure	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical Fenêtres battantes
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	
	Type menuiserie	2	Observé / mesure	Bois
	Type de vitrage	2	Observe / mesure	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesure	16 mm oui
	Présence couche peu émissive	0	Observé / mesuré	Air
Fenêtre 5 Sud	Gaz de remplissage Positionnement de la		Observé / mesuré	
	menuiserie	2	Observe / mesure	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	2	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée I (profondeur des	Q	Observé / mesure	<1m
	masques proches) Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	Q	Observé / mesure	30 - 60°
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	0,25 m²
Fenêtre 6 Est	Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 6 Est
	Orientation des baies	P	Observé / mesure	Est

	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesure	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Q	Observé / mesure	16 mm
	Présence couche peu émissive	0	Observé / mesuré	oui
		0	Observé / mesure	Air
	Gaz de remplissage Positionnement de la			
	menuiserie	P	Observé / mesure	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	Q	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesure	Lp: 10 cm
	Type volets	P	Observé / mesure	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	P	Observé / mesuré	< 2 m
	Type de masques lointains	P	Observé / mesure	Masque homogène
	Hauteur a (°)	Q	Observé / mesuré	30 - 60°
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	0,61 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 7 Est
	Orientation des baies	0	Observé / mesure	Est
	Inclinaison vitrage	0	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	0	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	0	Observé / mesure	Bois
	Type de vitrage	0	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	0	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	0	Observé / mesuré	oui
Fenêtre 7 Est	Gaz de remplissage	0	Observé / mesure	Air
relieue / Est	Positionnement de la	0	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Retour isolation autour	~	Observe / mestire	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	0	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	D	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des	Q	Observé / mesuré	< 2 m
	masques proches) Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	0	Observé / mesure	30 - 60°
	Surface de baies	0	Observé / mesuré	1,72 m²
	Placement Placement	2	Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	0	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	≤ 75°
	Type ouverture	0	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	0	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	0	Observé / mesuré	double vitrage
		2	Observé / mesure	16 mm
Fenêtre 8 Nord	Epaisseur lame air Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
Fenetre 8 Nord	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la			au nu extérieur
	menuiserie	٥	Observé / mesuré	au nu exteneur
	Retour isolation autour menuiserie	2	Observé / mesure	oui
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	Q	Observé / mesuré	0 - 15°

	Surface de baies	P	Observé / mesuré	4,2 m²
	Placement	P	Observé / mesure	Mur 1 Ouest
	Orientation des baies	Q	Observé / mesure	Ouest
	Inclinaison vitrage	D	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	D	Observé / mesure	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	P	Observe / mesure	Bois
	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	۵	Observé / mesure	16 mm
	Présence couche peu émissive	Q	Observé / mesure	oui
Darta familiar 1 Ourant	Gaz de remplissage	0	Observé / mesure	Air
Porte-fenêtre 1 Ouest	Positionnement de la			
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	2	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesure	Lp: 10 cm
	Type volets	Q	Observé / mesure	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	0	Observé / mesure	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée I (profondeur des			
	masques proches)	2	Observe / mesure	< 2 m
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	15 - 30°
	Surface de baies	P	Observé / mesure	2,01 m²
	Placement	2	Observé / mesure	Mur 1 Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	2	Observe / mesure	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesure	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observe / mesure	Bois
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	0	Observe / mesure	16 mm
	Présence couche peu émissive	Q	Observé / mesuré	oui
Porte-fenêtre 2 Ouest	Gaz de remplissage	2	Observe / mesure	Air
	Positionnement de la menuiserie	0	Observe / mesure	au nu intérieur
	Retour isolation autour	۵	Observe / mesure	oui
	menuiserie Largeur du dormant			
	menuiserie	2	Observe / mesure	Lp: 10 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	P	Observe / mesure	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	Q	Observe / mesure	< 2 m
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	D	Observe / mesuré	15 - 30°
	Surface de baies	D	Observé / mesuré	1,57 m²
	Placement	Q	Observe / mesure	Mur 7 Est
	Orientation des baies	Q	Observé / mesure	Est
	Inclinaison vitrage	Q	Observe / mesure	vertical
	Type ouverture	Q	Observé / mesure	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observe / mesuré	Bois
Dorto forêtes 25-t	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 3 Est	Epaisseur lame air	Q	Observé / mesure	16 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observe / mesure	oui
	Gaz de remplissage	Q	Observe / mesure	Air
	Positionnement de la	Q	Observé / mesure	au nu intérieur
	menuiserie Retour isolation autour			oui
	menuiserie	2	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesure	Lp: 10 cm

	Tuna valata	Q	Obsanio / masura	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type volets		Observé / mesure	Baie sous un balcon ou auvent
	Type de masques proches Avancée l (profondeur des	ρ	Observe / mesure	
	masques proches)	Ω	Observé / mesuré	< 2 m
	Type de masques lointains	٥	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	P	Observé / mesuré	30 - 60°
	Surface de porte	P	Observe / mesuré	1,94 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 7 Est
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte 1	Nature de la menuiserie	P	Observé / mesure	Toute menuiserie
	Type de porte	P	Observé / mesure	Porte opaque pleine isolée
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesure	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observe / mesure	Lp: 10 cm
	Surface de porte	Q	Observe / mesure	1,65 m²
	Placement	D	Observé / mesure	Mur 3 Nord
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte 2	Nature de la menuiserie	Q	Observé / mesure	Toute menuiserie
	Type de porte	P	Observé / mesuré	Porte précédée d'un SAS
	Positionnement de la menuiserie	۵	Observe / mesuré	au nu ìntérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observe / mesure	Lp: 5 cm
	Type PT	P	Observe / mesure	Mur 1 Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 1	Type isolation	2	Observe / mesure	ITI / non isolé
	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	6,9 m
	Type PT	2	Observe / mesure	Mur 1 Ouest / Plancher
Pont Thermique 2	Type isolation	2	Observe / mesure	ITI/ITE
	Longueur du PT	2	Observe / mesure	6,9 m
	Type PT	D	Observe / mesure	Mur 2 Nord / Plancher Int.
Pont Thermique 3	Type isolation	2	Observé / mesure	ITI / non isolé
	Longueur du PT	Q	Observe / mesure	9,7 m
	Type PT	۵	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
Pont Thermique 4	Type isolation	Q	Observé / mesuré	ITI/ITE
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	9,7 m
	Type PT	2	Observe / mesure	Mur 4 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 5	Type isolation	2	Observé / mesure	ITI / non isolé
	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	8,8 m
Pont Thermique 6	Type PT	Q	Observé / mesure	Mur 4 Sud / Plancher
	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI / ITE
	Longueur du PT	2	Observé / mesure	8,8 m
	Туре РТ	2	Observé / mesure	Mur 6 Est / Plancher Int.
Pont Thermique 7	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	Q	Observé / mesure	6,8 m
	Type PT	P	Observé / mesure	Mur 6 Est / Plancher
Pont Thermique 8	Type isolation	Q	Observé / mesuré	ITI / ITE
	Longueur du PT	P	Observé / mesure	6,8 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	P	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	Q	Observé / mesuré	2007
	Energie utilisée	Q	Observe / mesure	Electrique
	Façades exposées	Q	Observé / mesuré	plusieurs

	Logement Traversant	P	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesure	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	P	Observé / mesuré	129,85 m²
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Electrique - Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale
	Année installation générateur	P	Observé / mesure	2007
Chauffage	Energie utilisée	Q	Observé / mesure	Electrique
	Type émetteur	Q	Observé / mesuré	Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale
	Année installation émetteur	P	Observé / mesure	2007
	Type de chauffage	P	Observé / mesure	divisé
	Equipement intermittence	Q	Observé / mesure	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	Q	Observe / mesuré	1
Eau chaude sanitaire	Type générateur	ρ	Observé / mesure	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	×	Valeur par défaut	2007
	Energie utilisée	P	Observé / mesure	Electrique
	Chaudière murale	Q	Observé / mesure	non
	Type de distribution	Q	Observé / mesure	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	P	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	0	Observé / mesure	500 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société: OISANS Expertises 01 Rue Saint Antoine 38520 LE BOURG D'OISANS

Tél.: - N°SIREN: 328 880 992 - Compagnie d'assurance: GAN ASSURANCES n° 191.200.619

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2438E0309858F



OISANS Expertises

ARSENNE François

SOCOTEC certification N° DTI/0710-038

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : Mc WHINNIE 0869

Date du repérage : 25/01/2024

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

"Les Chalets du Pâtre" Lieu-dit : Le Pré-Gentil

Commune :......38114 OZ STATION

Département :......Isère

Référence cadastrale :.....Section cadastrale AD, Parcelles n° N°194 et 202, identifiant fiscal : N/A

Désignation et situation du Bien :

Chalet individuel, Lot numéro Sans objet

Périmètre de repérage :.....Carrez, DPE, Electricité, ERP PEB.

Construction et permis de construire > 1997, la recherche d'Amiante n'est pas à

faire.

Parties du bien non visitées :.....Rez de chaussée - Balcon Séjour, absence d'énergie électrique. Impossibilité d'ouvrir

le volet roulant permettant d'accéder au Balcon.

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :Commissaire de Justice - Maître GUIGNIER Jean-Michel

Téléphone et adresse internet : .. Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Apporteur

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances

Nom et prénom : Monsieur Mc WHINNIE Derek

Adresse : 19 Stanley Road

BS6 6NP BRISTOL (UK)

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

38520 LE BOURG D'OISANS
Numéro SIRET : 328 880 992 00032

Désignation de la compagnie d'assurance : GAN ASSURANCES Numéro de police et date de validité : 191.200.619 - 31/12/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par SOCOTEC Certification France le 23/12/2018 jusqu'au 22/12/2025. (Certification de compétence DTI / 0710-038)

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° Mc WHINNIE 0869



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

∠'installation intérieur	re d'électricité ne comporte aucune anomalie.
☐ L'installation intérieu	re d'électricité comporte une ou des anomalies.
	les domaines suivants : commande et de protection et de son accessibilité. n différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la
La liaison équipotentie contenant une douche	résentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension -
	rétustes, inadaptés à l'usage. Installations particulières :
Appareils d'utilisation inversement.Piscine privée, ou bass	situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou sin de fontaine
Informations complémen ☐ Socles de prise de c	ourant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité
Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute	

L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

sensibilité



6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle				
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)				
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent				
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Socies de prise de courant placés à l'extérieur : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA Point à vérifier : Socies de prise de courant situés à l'extérieur protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA Motif : Pas d'accès au balcon du Séjour au Rez de chaussée				

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Rez de chaussée - Balcon Chambre 3 (Balcon Séjour, absence d'énergie électrique. Impossibilité d'ouvrir le volet roulant permettant d'accéder au Balcon.)

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Dès la remise sous tension de ce Chalet, il vous est conseillé de faire procéder par un opérateur certifié, à la vérification de l'ensemble de l'installation. Ce chalet n'étant pas sous tension lors de notre visite, nous n'avons pas pu vérifier cette installation comme le veut la norme XP C 16-600

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par SOCOTEC Certification France - 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : 25/01/2024 Etat rédigé à OZ STATION, le 25/01/2024

Par : OISANS Expertises

François ARSENNE

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° Mc WHINNIE 0869



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités: Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

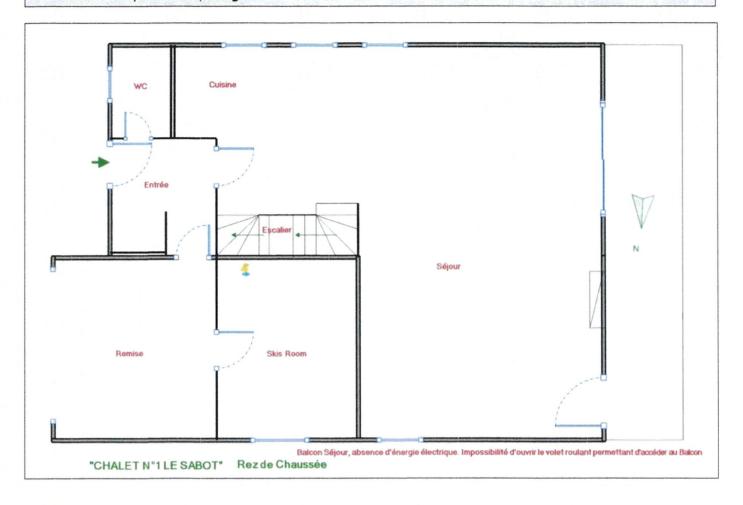
électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socies de prise de courant de type à obturateurs : Socies de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une aivéole d'un socie de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socies de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socie de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

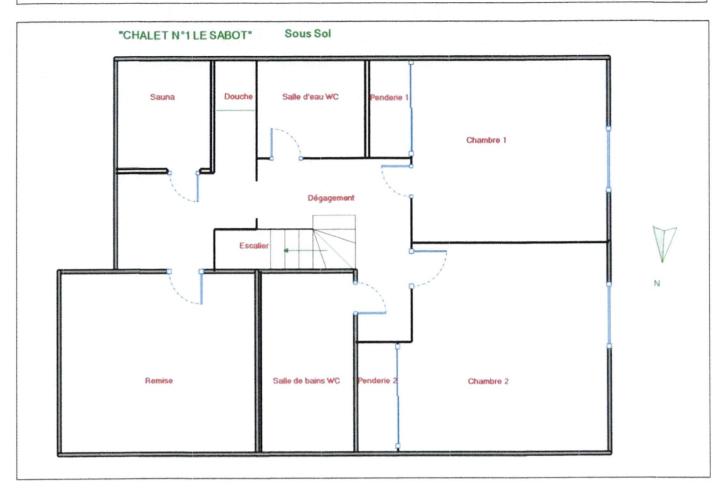


Annexe - Croquis de repérage



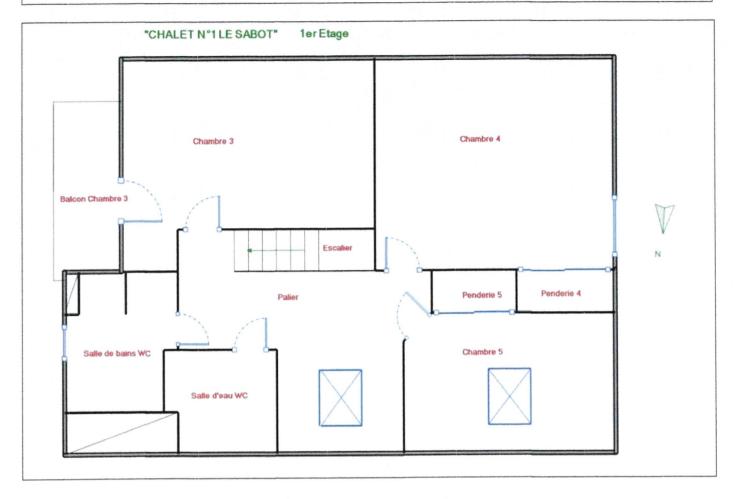
Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° Mc WHINNIE 0869





Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° Mc WHINNIE 0869





Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- · Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

ARSENNE François

SOCOTEC certification N° DTI/0710-038

Etat des risques

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols Résumé de l'expertise n° Mc WHINNIE 0869

Numéro de dossier Mc WHINNIE 0869

Date de la recherche : 27/01/2024 Date de fin de validité : 26/07/2024



Désignation du bâtiment

Adresse : Chale

Chalet N°1 LE SABOT "Les Chalets du Pâtre"

Lieu-dit : Le Pré-Gentil

Commune :

38114 OZ STATION

Section cadastrale :

AD Parcelles nº Nº194 et 202,

Coordonnées GPS: 45.130944; 6.073692

Exposition aux risques A la comm	Al	'immeuble		
Exposition aux risques	Plan de prévention	Etat	Exposé	Travaux réalisés
Risque sismique niveau 3 : Modérée	Oui			
Commune à potentiel radon de niveau 3	Oui			



Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention ! s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

n° 038-20	se des informations mises à dispo 021- du 15 juin 2021 -00007	sition par arrêté	préfectoral mis à jour	le N/a		
Adresse de l'immeuble Chalet N°1 LE SABOT "Les Chalets du Pâtre"			Cadastre AD N°194 et 2028			
Situation de l'immeuble au i	regard d'un plan de prévention c	les risques nature	els (PPRN)	William St. Co.	Section of the	12 14 14 15
L'immeuble est situé dans le prese	e périmètre d'un PPR N crit antic		approuvé		oui	non X
Si oui, les risques naturels pris Inondation Sécheresse Séisme	s en considération sont liés à : X	Mouvement de te Remontée de n		Avalanche X Feux de forêt erres et blocs -		
L'immeuble est concerné po si oui, les travaux prescrits po	ar des prescriptions de travaux dans la ar le règlement du ou des PPR naturel	e règlement du ou ls ont été réalisés	des PPR naturels		oui	non X
	regard d'un plan de prévention c		rs (PPRM)	A TO THE PARTY	40年中的8年	N. Alternation
L'immeuble est situé dans le					oui	non X
prescri	it anticipé s en considération sont liés à :		approuvé		date	
L'immeuble est concerné p	ar des prescriptions de travaux dans l	e règlement du ou	des PPR miniers		oul	non X
si oui, les travaux prescrits po	ar le règlement du ou des PPR miniers	ont été réalisés			oui	non
Situation de l'immeuble au	regard d'un plan de prévention c	des risques techn	ologiques (PPRT)	CONTRACTOR STATE	A STATE OF THE SECOND	Regulations
	périmètre d'un PPRt prescrit et non e				oui	non X
Effet toxique	ques pris en considération dans l'arrê Effet thermique Effet de surpress	ion	ont liés à : Projection Risq	ue Industriel		
	e périmètre d'exposition aux risques d				oui	non X
	teur d'expropriation ou de délaisseme	ent			oui	non
L'immeuble est situé en zon					oul	non X
	ne un logement, les travaux prescrits o				oui	non
Si la transaction ne conc	erne pas un logement, l'information s que leur gravité, probabilité et cinétic	ur le type de risque	is auxquels cte de vente ou au	contrat de locati	oui	non
	regard du zonage sismique règle	Control of the Contro				
	ne commune de sismicité classée en	memaire				
		Zone 1 très faible	zone 2 faible	zone 3 X modérée	zone 4 moyenne	zone 5 forte
	regard du zonage règlementaire		n			EL STABLET
L'immeuble se situe dans ur	ne commune à potentiel radon de niv	veau 3			oui X	non
nformation relative à la pol	llution de sols		经 联股份的基本		Homest-read	
Non Communiqué (en cours d'	ur d'information sur les sols (SIS) élaboration par le représentant de l'Etat dan			NC	oui	non X
Situation de l'immeuble au	regard du recul du trait de côte (RIC)		O de 21 halled		
	commune exposée au recul du trait				oui	non X
	ne zone exposée au RTC identifiée po d'élaboration par le représentant de la commune)	ar un aocument a l	nounsme.	NC*	oui	non 🔯
	orel d'exposition au recul du trait de c	côte est :	A l'horizon	n de 30 ans	entre 30	0 et 100 ans
L'immeuble est-il concerné p	par des prescriptions applicables à ce	ette zone ?			oul	non X
L'immeuble est-il concerné p	par une obligation de démolition et d	e remise en état à	réaliser ?	result in a Parish	oui	non X
nformation relative aux sini	istres indemnisés par l'assurance	suite à une cata	strophe N/M/T*			n ou toologicale
L'immeuble a-t-il donné lieu	au versement d'une indemnité à la s	uite d'une catastro	phe N/M/T ?	Calasire	ophe naturelle minièr oui	non X
Documents à fournir obliga	toirement	ARRIVATION.	建铁铁 美国大学	THE BEST	Files March	
vendeur – acquéreur	(1950年) (1950年) (1950年) (1950年)	建筑图 图 1300	a chapter of the social	A PROPERTY OF	的复数形式和	and Alexandria
Vendeur	Monsieur Mc WHINNIE Derek					
Acquéreur						
Date	27/01/2024			Fin de validité	26/07/2024	

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique

QUI, QUAND ET COMMENT REMPLIR L'ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS?

Austernalides un chec 1, 25 f. et 9 1951,3 à 21 au. Correcte de l'environnement les choursesteux en soud liber de transfer de toute l'adapter de l'appet de l'environnement un profession débien de l'existence de titre du sitte du manifert expené.

En etat productie, i rokoje sucies intominmons transpiser por je reciet avidog lieto neo cal, more de la Lacreta de Villos stre le tiver i dout etra en annexe de test voe de consos de los ation estit de la résulvates, incur une verte en tieros fot sia nonevener fil de la promeixe de vente de la ciente del ciente de la ciente del ciente de la ciente de la ciente del ciente de la ciente de la ciente de la ciente de la ciente del ciente de la ciente de Constition to veste de la prenima pose con contracta de la constitución de la contracta de la

 et al de personal de pes et apparention son les sobres les paranelles par materiales en armené de l'oritigne de contrat de Popularia Marchania in the restriction of the restriction of the second of the second

• Cette obligation d'information s'applique dans chocune des communes dont la liste est arrêtée par le Prefet du département pour les biens immobiliers

bátis ou non bátis situés : a ligang te palangang guye jangginan nakatan antakatan na likatan na linakatan na palangan na na na na na na na

Properties.

mere. Plants the zone wastern as traples addressed from it per languages to the relativistic of preferences and some effect of last certains appropriate for the research of the research and effect of the relativistic of the research and effect of the relativistic of adques concret provision arrow if that extrem

di Januaria (Brigina), de semblito D.S. Ant. Amerikania espara com pesticabilità i com i dicili de le como estimament

Company of the second district pathological and

riginal de serve de la companie de la companie de marcio (1905), la companie de la companie de serve des maneres configeres comportending of an expression of the first term to cause the

- , is a substitute that if the energy is produced a substitute to $\hat{\mu}$
- Harland Cash Personal process to the area positives
- deplications are associated by the control of the decision of the control of the
- graphitik (Application for the processing sequences are not to a first to the contract of the
- Correspondencias de la completa del completa del completa de la completa del la completa de la completa del la completa de la completa de la completa del la complet

and process where the decrement was not expended as the control of a control of the control of t

A sergmange regions consisting a school of the Artist Contractor section

- ty pagtword recoverage can be about an image by page by the control of the control
- progress with administrative superior terms can be presented in the progress of the progress of the design of the progress of the
- Service property control of the experience of the exp
- Programme of the second

Approximate participants of the period of Approximate of the control of the period of the control of the period of the control o

and decrease every place or an arrest sended to the control of the control of the property of the control of th) with the energy of the configuration of a property of the figure of the configuration of t

- * a + discountry of the control of the ing the modern of the control of the second of the second of the control of the second Section series (1997)
- constant a firm
- The ward was a second of the control of the control of the control of the control of the second of the control of the control
- premiere permis into the light of commission and less and observed in the commission of the commission of the second

Consider the control of the con

- wegitars construct where the programment of the contract of the second of the secon
- A series of the series of the control of the control of the end of the control of the end of the end of the control of the contr
- und de et d'unéra d'actual faut. Homes et et d'actual de l'est de la latte de la la Historia de particular, au ben de décendiée de l'imparant de la latte de la destruct de l'était de les distributes.
- de l'obtrandré les des ellamations propres à l'année de l'obert le sons président est educit se bassa Transporte de l'observation de l'année de l'année de l'année de l'obtrandré de l'année de l'anné providence of the cover active call to be fiven where exhibiting all the construction about the construction of

information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pour en savoir plus, consultez le site Internet : www.georisques.gouv.fr

Cartes liées à l'Etat des risques et pollutions

En application des articles L 125-5, 125-6 et 125-7 du Code de l'environnement



Préfecture : Isère

Adresse de l'immeuble : Chalet N°1 LE SABOT

"Les Chalets du Pâtre"

Lieu-dit: Le Pré-Gentil 38114 OZ STATION

Liste des sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publication	10	OUI	NON
Néant	-	alata kan ang kalang ang kanang kanang kanang kanang kanang kanang kan bendarang kan bendarang kan bendarang k Sen	~			

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance l'immeuble à fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Etabli le: 27/01/2024

Signature:

Vendeur: Monsieur Mc WHINNIE Derek

Cartes liées à l'Etat des risques et pollutions En application des articles L 125-5, 125-6 et 125-7 du Code de l'environnement

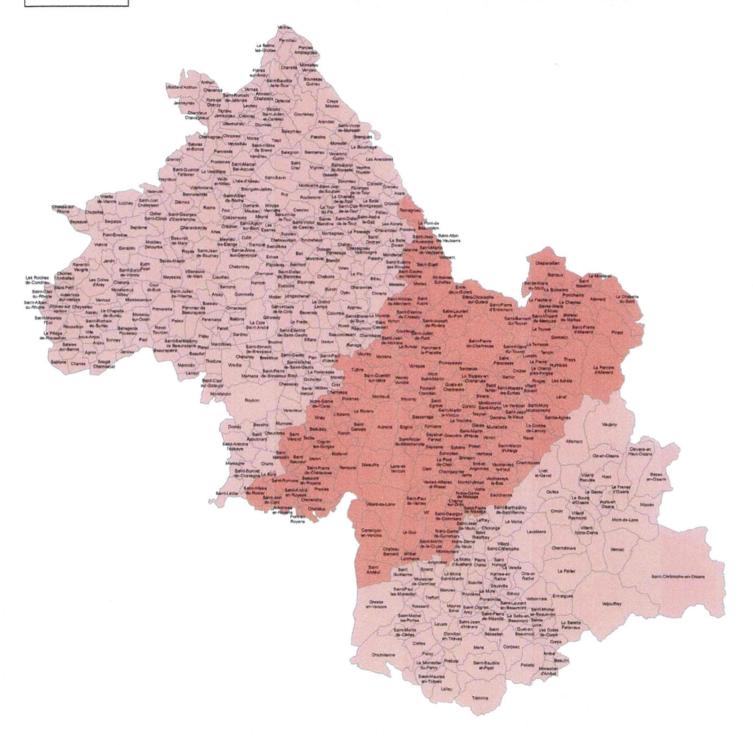


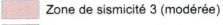


Département de l'Isère

Délimitation des zones de sismicité

Prévention du risque sismique pour les bâtiments, équipements et installations de la classe dite "à risque normal" Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010





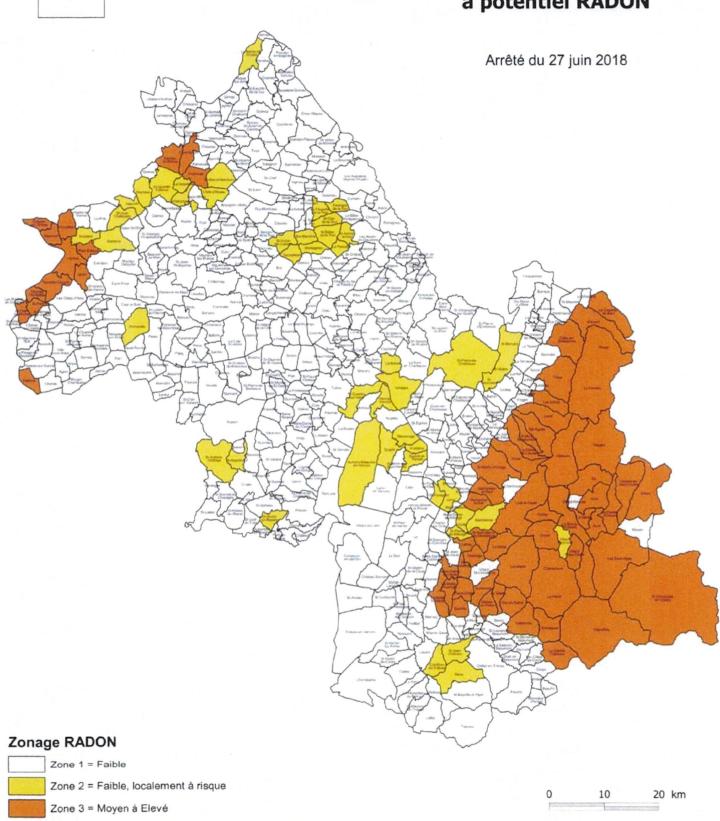






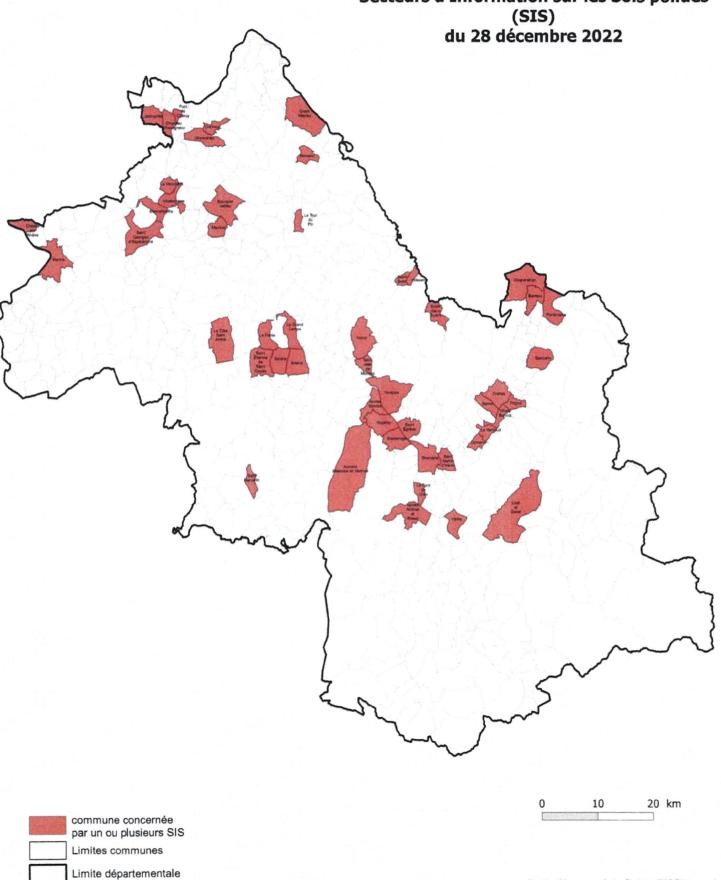
Département de l'Isère

Délimitation des 3 zones à potentiel RADON





Communes concernées par un ou plusieurs Secteurs d'Information sur les Sols pollués



Direction Départementale des Territoires/SSR/Risques majeurs Source ; © IGN BD Topo

Le 16 janvier 2023

Annexes – Commune - Fiche synthétique





Liberté Égalité Fraternité

Fiche synthétique sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs

(établie en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers)

Commune: OZ-EN-OISANS

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 038-2021-06-15-00007 du 15 juin 2021 1. Risques naturels 1- a / Plan(s) de Prévention des Risques Naturels (PPRN) * ▶Inondation : X Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé En date du Prescription de travaux dans le PPR oui Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur : En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR ► Multirisques: X Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé Prescription de travaux dans le PPR Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur : En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR X Approuvé ►R111-3 (valant PPR) : Aucun En date du 12/06/1974 Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur : - Carte risques naturels R111-3 et projet de PPRN porté à connaissance : https://www.isere.gouv.fr/Politiquespubliques/Risques/Risques-naturels/Plans-de-Prevention-des-Risques-naturels-previsibles-PPRNp/Donnees-

Les risques naturels suivants sont recensés dans le(s) PPR :

communales-plan-de-prevention-des-risques-naturels

		Nature du risque	Caractérisation du risque	Codification PPR
		Inondation de plaine Remontée de nappe	Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente Affleurement sur sol saturé d'eau	loui
		Crue des fleuves et rivières Crue rapide des rivières	Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine	C ou c
		Zone marécageuse	Zone humide présentant une végétation caractéristique	M ou m
Zone	X	Inondation en pied de versant	Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée)	l' ou i'
Inondable	X	Crue des torrents et ruisseaux torrentiels	Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides	T ou t
		Ruissellement sur versant	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique	V ou v
		Glissement de terrain Solifluxion Coulée boueuse	Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture Mouvement de matériaux sur pente faible Transport de matériaux plus ou moins fluides	G ou g
Mouvement	X	Chute de pierres et blocs	Chute d'éléments rocheux	Poup
de terrains		Effondrement - Suffosion	Évolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eaux souterraines	Fouf
Avalanche	X	Avalanche	Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux	A ou a

1- b / Zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité

alle		Nature du risque	Caractérisation du risque
Séisme	X	Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 5 niveaux d'intensité (nouvelle réglementation en vertu des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 oct 2010)

1- c / Prise en compte du risque radon

Nature du risque		Nature du risque	Caractérisation du	risque			
Radon	X	Zone à potentiel radon	Classement de la commune en zone à potentiel radon	1	2	X ₃	

2. Risques miniers Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)* Appliqué par anticipation Prescrit Approuvé En date du Caractérisation du risque Nature du risque Effondrement généralisé (Eg ou eg) ou localisé (El ou el) - Tassement (T ou t) - Glissement (G ou g) Mouvement de terrain Inondation (I ou i) Émanation de gaz de mine (Z ou z) Échauffement (H ou h) Autres souterraines Prescription de travaux dans le PPR Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

3. Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) *

X Aucun

		Situation		Date	Effet	Effet	Effet	Prescription
	Nom du PPRT	prescrit	approuvé		thermique	surpression	toxique	de travaux
							2	
Risques							80	
echnologiques								

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/isere-38-r4255.html

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

	-				THE RESERVE	
_				nn	nee	SOIS
	100	4111	461	•	uco	sols

ay.	Caracté	risation du risque	
X	La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information	V	
SIS	Oui	Non 🔼	

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur : http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Secteurs-d-information-sur-les-sols-SIS-et-servitude-d-utilite-publique-SUP/Arretes-prefectoraux-SIS

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste détaillée des arrêtés est consultable sur le site portail : http://www.georisques.gouv.fr/

^{*} toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture

Direction départementale des territoires



Service sécurité et risques Bureau risques majeurs

ARRÊTÉ N° 38-2021-06-15-00007

Arrêté préfectoral modificatif relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

COMMUNE: OZ-EN-OISANS

Le Préfet de l'Isère,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;
- **VU** l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 38-2018-11-09-001 du 9 novembre 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sur la commune d'Oz-en-Oisans;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 38-2020-09-21-005 du 21 septembre 2020 listant les communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs ;
- **VU** le porter à connaissance du 29 septembre 1999 engageant une procédure d'actualisation de la carte des risques naturels R111-3;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Isère,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral n° 38-2018-11-09-001 du 9 novembre 2018 sur la commune d'Oz-en-Oisans est modifié. Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans la fiche synthétique annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et le maire est informé de cette publication.

L'arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Cet arrêté et la fiche synthétique sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consultables sur le site internet des services de l'État en Isère (http://www.isere.gouv.fr).

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et le maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- · gracieux motivé adressé à M. le préfet de l'Isère,
- · hiérarchique introduit auprès de monsieur le ministre de l'intérieur,
- contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

Dans le cas du recours gracieux ou du recours hiérarchique, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivaut à un rejet implicite ouvrant droit à un nouveau délai de recours contentieux de deux mois.

Fait à Grenoble, le 15 juin 2021

Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental des territoires, Par délégation, La responsable du bureau risques majeurs

Signé

Agnès BOITIERE



ARSENNE François

SOCOTEC certification N° DTI/0710-038

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Numéro de dossier Mc WHINNIE 0869 Date de la recherche : 27/01/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des int	formations mises à dispositi	on par arrêté préfect	oral		
n°	du	mis à	jour le N/	a	
Adresse de l'immeuble Chalet N°1 LE SABOT "Les Chalets du Pâtre" Lieu-dit : Le Pré-Gentil	code postal ou Insee 38114		imune DZ STATION		
Situation de l'immeuble au rega	rd d'un ou plusieurs plan	s d'exposition au b	ruit (PEB)		第17条人的智慧大 岛。
L'immeuble est situé dans le périmètre	e d'un PEB			oui	non X
	révisé	approuvé		date	
1 Si oui, nom de l'aérodrome :					
Le Chalet N°1 SABOT, situé à C)Z station, n'est pas inscri	t dans le périmètre	d'un PEB		
L'immeuble est concerné par des pre	scriptions de travaux d'insonor	isation		oui	non X
Si oui, les travaux prescrits ont été réc	ılisés			oui	non X
Litter and the following to a fall his	a allian audro DED			oul	non[V]
L'immeuble est situé dans le périmètre	révisé	approuvé		date	non X
1 Si oui, nom de l'aérodrome :	levise	арргооче		duic	
					NEOL PHONE ASSESSED
Situation de l'immeuble au rega		Company of the Compan	it		Section of the section of
L'immeuble se situe dans une zone de	bruit d'un plan d'exposition au	zone A ¹ forte	zone B ²	zone C³ modéré	zone D ⁴
1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)		10110	iono		
 (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe chois (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'i 					
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'i des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouv	indice Lden 50). Cette zone n'est obligato e L.112-9 du code l'urbanisme pour les aé	oire que pour les aérodromes m prodromes dont le nombre de cr	entionnés au 1 de éneaux horaires	l'article 1609 qua attribuables fait l'o	tervicies A du code généra bjet d'une limitation
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il con	vient de retenir la zone de bruit la plus in	portante.			
Documents de référence perme	ttant la localisation de l'i	mmeuble au regar	d des nuis	ances pris	ent en compte
Le plan d'exposition au bruit est consulta (I.G.N) à l'adresse suivante : https://www	ble sur le site Internet du Géoport				
Vendeur -	Lieu / Date	e		Acquére	eur –
Monsieur Mc WHINNIE Derek	OZ STATION / 27			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Mousient we Mullivile Detek	OL SIAHON / 27	/01/2024			

Exposition aux nuisances sonores aérien	ines			
A la commu	A l'immeuble			
. Exposition aux risques	Plan de prévention	Etat	Exposé	Travaux réalisés
Néant	•	-	-	

Annexes – Commune - Cartographie





PEB OZ Station 38114



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude : 6° 06′ 12″ E 45° 07′ 47″ N **ARSENNE François**

SOCOTEC certification N° DTI/0710-038

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

réalisée pour le dossier n° **Mc WHINNIE 0869** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Chalet N°1 LE SABOT" Les Chalets du Pâtre" Lieu-dit : Le Pré-Gentil 38114 OZ STATION.

Je soussigné, **ARSENNE François OISANS Expertises**, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
DPE	ARSENNE François OISANS Expertises	SOCOTEC CERTIFICATION	DTI / 0710-038	07/10/2024 (Date d'obtention : 08/10/2017)
Electricité	ARSENNE François OISANS Expertises	SOCOTEC CERTIFICATION	DTI / 0710-038	22/12/2025 (Date d'obtention : 23/12/2018)

- Avoir souscrit à une assurance (GAN ASSURANCES n° 191.200.619 valable jusqu'au 31/12/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à OZ STATION, le 25/01/2024

Signature de l'opérateur de diagnostics :

François ARSENNE

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquis l'ui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »





Nº souscripteur: 26246088Y

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile exploitation	- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont: - Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels - Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs - Vol du fait des préposés - Faute inexcusable de l'employeur - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux «Biens confiés»	16 000 000 € tous dommages confondus par année d'assurance 1 500 000 € par sinistre 46 000 € par sinistre 3 000 000 € par année d'assurance 76 500 € par sinistre	Dommages corporels: sans franchise Dommages matériels et immatériels: 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 311 € et un maximum de 1 554 € Sauf activités des TPE Manufacturières: 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 543 € et un maximum de 3260 € sans franchise 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 311 € et un maximum de 622 €
Responsabilité civile atteintes à l'environnement	- Tous dommages confondus dont : - Dommages matériels et immatériels / Préjudices écologiques - Frais de remboursement des mesures conservatoires	765 000 € par année d'assurance 300 000 € par sinistre 10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre	Dommages corporels : sans franchise Autres dommages : 1 243 €

EDITO/G2SARCPO01/3-01-2023





Nº souscripteur: 26246088Y

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile études, conseils, professions libérales	- Dommages corporels, matériels et immatériels dont : - Dommages matériels et immatériels	1 000 000 € par année d'assurance 600 000 € par sinistre	Dommages corporels : sans franchise Autres dommages : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 311 € et un maximum de 1 554 €
	- Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	80 000 € par année d'assurance	

¹⁾ Montants non indexés (2) Montants indexés sulvant l'évolution de l'indice FFB (995,2 au 2ème trimestre 2020) sauf particularités

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus, sous réserve que la garantie soit en viqueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à VIZILLE, le 3 janvier 2023

Pour Gan Assurances



EDITO/G2SARCP001/3-01-2023



CERTIFICAT

N° DTI/0710-038

Certifie par la présente que :

FRANCOIS ARSENNE

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

INTITULE DUIDE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER

DOMAINE TECHNIQUE

Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la

fiste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Diagnostic de performance énergétique individuel

DPE - individuels

AMIANTE

ELECTRICITE

Etat des installations intérieures d'électricité

07/10/2024 22/12/2025 23/12/2018 08/10/2017

FIN DE

DEBUT DE

07/10/2024

08/10/2017

Directeur Général Certification Xavier Daniel

Committee of the second